

**ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**  
**QUARTIER LORETTEVILLE**  
**ZONES VISÉES 63407Pb, 63345Ha et 63329Cc**  
**MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 4**

Fiche n° 07

N° SDORU 2015-03-050

**DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE**

63407Pb : Nord-Ouest : rue Racine; Nord-Est : rue Giroux; Sud-Est : rues Louis-IX et Monseigneur-Dumas; Sud-Ouest : propriétés situées rue Wilfrid-Caron.

63345Ha : Nord-Est : boulevard des Étudiants; Sud-Est : propriétés situées rue Morissette; Sud-Ouest : propriétés situées rue Saint-Amand.

63329Cc : Nord : Corridor des Cheminots; Ouest : propriétés ayant front sur boulevard Valcartier; Sud : rue Saint-Amand et propriétés ayant front sur le boulevard des Étudiants; Est : rivière Saint-Charles.

**OBJET DE LA DEMANDE**

- Modification au plan de zonage (Annexe I)
- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification

**NATURE DE LA MODIFICATION**

Les marchés aux puces temporaires sont des activités ludiques ou de financement populaire auprès des organismes de loisirs ou communautaires. Le bureau d'arrondissement, le centre communautaire Henri-Bergeron et l'aréna de Loretteville se prêtent bien à ce type d'activités.

**MODIFICATION PROPOSÉE**

Autoriser un marché aux puces temporaire à titre d'usage spécifiquement autorisé dans les zones 63407Pb, 63345Ha et 63329Cc (article 133).